

Compte-Rendu de la Commission d'Organisation des Compétitions Jeudi 17 octobre 2024

N°04

Membres : Céline ALLÈGRE, Sandrine BONGEOT, Fabienne DIEZ, Valérie CAHUZAC, Jean-Pierre CEZERA, Éric DESFORGES, Anne FAGOT, Dorine GARRIGUES, René-Michel JOUD, Claude LEFEBVRE, Jacqueline POPPA

- Absence de secrétaires (20) / Officiel de banc ou OTM non licencié (2) / Officiel de banc non-inscrit dans la convention (2) / Absence de chronométreur (1) / Absence de responsable de salle (0) / divers (2)
- Matches perdus : absence de demande de surclassement (1) / non-respect du règlement en cas d'absence d'arbitre (1) / joueur.se non qualifié.e (2)

Types d'anomalies	05-06 octobre 2024
FEUILLE DE MATCH Non-respect des délais de transmission	/
CONCLUSION DE MATCH Non parvenue dans les délais	/
FEUILLE DE MATCH Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDMÉ)	PNM Narbonne -17F D2 Albi PNM Lattes -17F D2 Frontignan-Villeneuve EXC Montauban -17F D2 Bouillargues-Costièrre EXC CIEL -15M D1 USAM EXC Perpignan -15M D2 Beaucaire-Jonquières EXC Nîmes CSC -15M D3 Tarbes PNF Gramat -15M D3 Condom N3F Montpellier HBF -15M D3 Roques N3F St-Girons -15M D3 Barbaira N3F Castanet -15F D1 USAM -18M D1 Vergèze -15F D2 Condom -18M D2 Auch -15F D2 Millau-Séverac -18M D2 Millau -15F D2 Montpellier HB -18M D3 Condom
* PÉNALITE SPORTIVE	-18M D1 Lavour -17F D2 Bouillargues-Costièrre -15M D2 L'Isle-Jourdain -15M D3 Aramon
* FORFAIT	-15F D2 Flourens -15F D2 Capestang

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine, les membres de la commission d'organisation des compétitions procèdent à la vérification de toutes les feuilles de match et communiquent les anomalies relevées. Ils statuent sur les pénalités sportives via une consultation électronique hebdomadaire.